

Responsabilités des officiels
Document de travail

Responsabilités des officiels Document de travail

Par David Weicker

« **Le sport, c'est vivre avec le volume à fond !** » (*Barry Mano, Président de la NASO*)

Résumé

Ce document de travail vise à rendre compte au Centre canadien pour l'éthique dans le sport et aux Officiels sportifs du Canada des thèmes et des principaux enjeux abordés dans le cadre de la conférence de la National Association of Sports Officials.

L'auteur du document, David Weicker, est vice-président intérimaire du regroupement Officiels sportifs du Canada, président du Comité des officiels nationaux d'Athlétisme Canada et président de la Victoria International Running Society. L'auteur, dans sa jeunesse, a remporté le titre de sept championnats nationaux d'athlétisme, a pratiqué le tennis et le badminton au niveau compétitif, et a fait partie d'équipes championnes de basketball.

Voici quels ont été les trois principaux enjeux/volets éthiques qui sont ressortis de la conférence et des documents connexes :

- Pour qu'une compétition sportive puisse être réalisée, l'ensemble des participants, y compris les sportifs, les entraîneurs, les officiels, les administrateurs, les parents et les spectateurs, doivent être convaincus que la partie est arbitrée de façon équitable, objective et impartiale. D'où la nécessité pour les officiels d'adhérer à un code de conduite et de le mettre en pratique.
- Les officiels qui entendent assurer des services supérieurs aux sportifs et aux entraîneurs doivent être compétents et demeurer compétents dans leur rôle. De là, la nécessité pour les officiels de travailler au perfectionnement continu de leurs prestations et de suivre une formation continue.
- Pour que les officiels soient en mesure d'assumer leur rôle à leur meilleur, les autres participants doivent respecter les droits des officiels en souscrivant à une convention avec les officiels des sports. Pour que cela se produise, une stratégie nationale de communications appuyée par Sports Canada et d'autres organismes nationaux majeurs doit mettre en valeur l'importance de se doter d'une telle convention.

Bien que de nombreuses associations sportives disposent de code d'éthique, il n'y a pas un code national commun conçu spécifiquement à l'intention des officiels. L'absence de formation et de perfectionnement visant les officiels et les problèmes de recrutement et de maintien des effectifs dans les rangs des officiels compétents pose également un problème. Il est de plus en plus fréquent que les officiels soient accusés de parti pris, d'incompétences ou de manquement à leur devoir.

Rares sont les officiels qui, au Canada, tirent leur subsistance de leurs fonctions. La très vaste majorité des officiels sont des bénévoles ou touchent des honoraires symboliques en échange de leurs efforts. Étant donné que l'on travaille surtout à des bénévoles, il est difficile d'avoir des attentes extraordinaires à leur égard. De là le dilemme : nous avons besoin d'un plus grand nombre d'officiels, nous avons besoin d'officiels mieux préparés, mais nous parvenons difficilement à leur offrir un t-shirt et quelques bons mots d'encouragements. Lorsqu'un officiel n'est pas particulièrement doué à la tâche, il est difficile de le confronter, par crainte de perdre un autre bénévole.

Faute de pouvoir compter sur un plus grand nombre de bénévoles et de ne pas pouvoir assurer aux officiels actuels un soutien en matière de formation et de perfectionnement, ni des honoraires raisonnables, nous sommes engagés sur une voie où nous risquons de voir les bénévoles dans le sport se destiner à d'autres causes.

Introduction

La conférence de la National Association of Sports Officials (NASO) a eu lieu à Portland, dans l'État de l'Oregon, du 21 au 24 juin 2003 simultanément avec l'assemblée de l'Officials Development Alliance (ODA). L'auteur du présent document de travail a été invité à assister aux délibérations de la NASO et de l'ODA.

La National Association of Sports Officials (NASO) représente les officiels de l'ensemble des États-Unis et autant ceux œuvrant dans le sport amateur que ceux actifs dans les sports professionnels. La NASO s'emploie à représenter les officiels et à défendre leurs intérêts depuis 1980. Les Officiels sportifs du Canada cherchent à suivre cette approche et ont participé à des partenariats avec la NASO à plus d'une occasion.

Tous les ans, la NASO organise une conférence nationale sur des sujets qui présentent un intérêt marqué pour ses membres incluant les officiels des sports professionnels majeurs comme le basketball, le football et le baseball. L'association est également de plus en plus représentative des sports tels que le soccer, l'athlétisme, le volleyball, etc.

Le thème de la conférence 2003 a gravité autour de deux questions-clés :

- Quelles sont les responsabilités des officiels envers le jeu ?
- Quelles responsabilités a le jeu envers les officiels ?

Ces questions ont donné lieu à dix-sept séances distinctes portant sur différents éléments rattachés à ces deux questions et animées par des conférenciers individuels ou des panels. (Voir à l'annexe A le titre des séances et l'aperçu de leur contenu.)

La conférence 2003 est la suite directe de la conférence de 2002 consacrée à l'évaluation de la prestation des officiels, qui donne lieu actuellement aux États-Unis à l'élaboration d'un nouveau modèle d'évaluation.

Nous vivons dans une société où les poursuites sont de plus en plus présentes. À titre d'exemple, aux États-Unis, les parents d'un joueur ont intenté une poursuite devant les tribunaux contre un groupe d'officiels ayant arbitré une partie éliminatoire de basketball dans une école secondaire. La raison de cette poursuite : la défaite de l'équipe fait que leur fils sera exclu du repêchage au niveau universitaire et perdra la possibilité de bénéficier de bourses d'études et de joindre éventuellement une ligue professionnelle de basketball.

Récemment, l'État de la Louisiane a adopté une loi stipulant que les officiels doivent bénéficier d'une plus grande formation compte tenu de leur manque de compétences. L'État ne s'engage pas toutefois à leur fournir cette formation et se contente de l'ordonner.

Voici deux exemples des difficultés auxquelles sont confrontés les officiels aux États-Unis et nous, au Canada, suivons leurs traces. Ces exemples aident à faire ressortir que tout système d'arbitrage doit être fondé sur la formation, l'évaluation et la responsabilité des officiels et les récompenses prévues à leur intention.

« Un arbitre supérieur fait en sorte que le jeu se déroule conformément aux règles en vigueur en faisant prévaloir les principes de l'équité et de la sécurité de sorte à rehausser l'envergure morale des officiels du sport. » (NASO)

Sujets – que s’est-il passé à la conférence

Voici sur quoi a porté la conférence dans l’essentiel :

- (1) Principes de l’arbitrage
- (2) Code de conduite (Comment les officiels devraient-ils se comporter?)
- (3) Convention (Comment les officiels s’attendent-ils que le reste du monde agisse à leur endroit)
- (4) Récompenses (revenus monétaires ou revenus psychologiques)
- (5) Rôle des médias
- (6) Prise de mesures disciplinaires à l’endroit des officiels

(1) Principes

Les principes revêtent de l’importance pour les raisons suivantes :

- Ils élèvent la profession d’officiel.
- Ils améliorent l’image des officiels auprès du public.
- Ils énoncent les attentes que l’on a envers les officiels.
- Ils veillent à des normes comportementales supérieures.
- Ils assurent une certaine constance.

Les principes de la responsabilité applicables aux officiels des sports et à tous se résument dans l’essentiel aux suivants :

- Ils sont axés sur des objectifs clairs, mesurables et significatifs.
 - Ces principes tendent à faire en sorte notamment que les officiels s’entraînent, étudient, participent à des stages, satisfont des normes en matière de condition physique, comprennent les règles et en font la démonstration dans le cadre de leur prestation au jeu.
- Ils contribuent à un suivi des progrès.
 - Ils englobent des évaluations annuelles reposant sur des buts ainsi que le recours à des outils de perfectionnement (bien réussir, occasions de développement etc.). Ils comprennent une comparaison de la prestation annuelle par rapport à la performance de l’année antérieure et à celle des autres membres de l’équipe.
- Ils s’attachent à l’amélioration de la prestation (et non à la punir des erreurs).
 - Pour ce faire, nous devons éviter les tactiques d’intimidation, mettre l’accent sur le positif, fournir des exemples en invoquant le travail des meilleurs officiels, assigner des officiels d’expérience ou plus expérimentés comme mentors aux jeunes officiels ou aux nouveaux officiels, et mettre en pratique ce que nous prêchons.
- Ils prévoient des outils d’évaluation efficaces.
 - Dans plusieurs sports, les enregistrements vidéo sont très utiles pour observer les prestations, procéder à des évaluations par les pairs, les évaluations des entraîneurs, les évaluations des observateurs, etc.
- Ils comportent des éléments incitatifs appropriés.
 - Dans certains sports, ces incitatifs se rapportent aux occasions d’arbitrer des parties éliminatoires, dans d’autres cas, il s’agit de tenir compte des préférences des officiels quand vient le moment d’assigner des événements à arbitrer ainsi qu’à des systèmes de classement pour les sélectionner en vue d’événements majeurs ou d’occasions de voyages ou d’autres avantages spéciaux.
- Ils s’attachent aux résultats.
 - On fait appel aux meilleurs officiels pour les parties ou les compétitions les plus chaudement disputés.

Les sportifs méritent les meilleurs officiels, car en bout de ligne ce sont aux sportifs et à leurs entraîneurs que les officiels doivent rendre des comptes.

(2) Code de conduite

La National Association of Sports Officials (organisme des États-Unis) a élaboré un code de conduite général mis à la disposition de toutes les associations des officiels aux fins d'application ou d'adaptation. L'une des priorités immédiates des Officiels sportifs du Canada est l'élaboration d'un code similaire.

Le code de conduite de la NASO, reproduit intégralement à l'annexe B, énonce dans les grandes lignes les principes qu'il incombe aux officiels de respecter :

- Cultiver la confiance du public envers les sports.
- Être exempt de toute obligation envers une autre partie hormis l'obligation de se montrer impartial et de faire preuve d'un jugement objectif.
- Faire preuve d'intégrité, de neutralité, de respect, de sensibilité, de professionnalisme, de discrétion et de tact.
- Maîtriser les règles et les mécanismes nécessaires à leur application.
- Faire honneur à la profession et se comporter avec dignité.
- Démontrer des aptitudes supérieures à la communication.
- Éviter les conflits d'intérêts (réels ou perçus comme étant réels).
- Se préparer mentalement et physiquement.
- Ne pas restreindre l'accès à la profession d'officiel.
- Être ponctuel.
- Collaborer avec les autres officiels de façon constructive.
- Ne pas se servir de sa position pour en retirer des gains personnels.
- S'abstenir de participer à des jeux de hasard illégaux, en particulier aux compétitions où ils sont directement ou indirectement impliqués.
- S'abstenir de fausses déclarations ou de déclarations trompeuses au sujet de leurs qualifications ou compétences.
- Assumer la responsabilité de leurs actions.

(3) Convention

Si les officiels des sports sont tenus d'adhérer à un code de conduite très strict, inversement, ils ont droit à certaines attentes envers ceux qui font appel à leurs services. La National Association of Sports Officials a élaboré une convention réciproque à l'intention des officiels des sports. Les Officiels sportifs du Canada examineront également la possibilité d'élaborer une convention.

La convention de la NASO se résume aux cinq points suivants :

- (1) Les assignations à des parties et les promotions de carrière doivent reposer sur la capacité de l'officiel de s'acquitter des fonctions d'arbitre et non... sur l'âge, le sexe, la race etc.
- (2) Des mesures de protection doivent être en place afin de veiller à la sécurité des officiels.
- (3) Les efforts des officiels doivent être secondés afin de limiter la responsabilité juridique des officiels des sports.
- (4) Les officiels des sports se voient communiquer clairement leurs obligations.
- (5) Les officiels des sports qui font l'objet d'une enquête ont droit à un traitement équitable.

À qui s'adresse le jeu ? Le jeu s'adresse principalement aux principaux groupes suivants :

- Les participants/sportifs
- Les écoles/administrateurs et entraîneurs
- Les partisans et les parents
- Les officiels

Ces groupes sont ceux qui doivent se rallier à une convention.

Quelques conseils aux officiels sur la façon de traiter les erreurs : chercher à faire de chaque compétition sportive ou de chaque rencontre la meilleure ou le meilleur de votre carrière comme arbitre ! Profiter des caucus des officiels pour discuter des problèmes puisque le but premier de ces rencontres est de rendre une décision juste. Enfin, il est important de développer un sens de « l'esprit sportif », qui consiste dans l'essentiel à faire preuve de gros bon sens.

Un autre aspect de la convention directement relié au code de conduite se rapporte aux normes de responsabilité. Par rapport à quelle norme, les officiels devraient-ils avoir à rendre des comptes ?

- À tout le moins, ils devraient avoir à subir une évaluation annuelle de leur condition physique et des tests écrits, se soumettre à des observations lors de chaque compétition ou de chaque rencontre, peut-être à des auto-évaluations à l'issue de chaque compétition ou de chaque rencontre, et pourquoi pas, à des évaluations par des évaluateurs qualifiés.
- Toute personne qui compromet la sécurité d'une compétition ou d'une partie ne se conforme pas à une norme minimale.
- Tout officiel dont les actions modifient le cours d'une partie, d'un jeu ou d'une compétition ne se conforme pas à une norme minimale.

La prestation collective de l'équipe des officiels revêt plus d'importance que la prestation individuelle de chaque officiel. Cette remarque est pertinente dans tout environnement d'équipe, autant en affaires que dans les sports. Quelques-unes des qualités qui se rapportent à la finalité des normes de responsabilité et démarquent les officiels supérieurs, sont, entre autres, le fait que ces derniers ont bénéficié eux-mêmes d'un excellent mentorat, qu'ils ont un bon sens de l'humour, une auto-discipline poussée, de l'intégrité et sont altruistes.

Lorsqu'une personne ne satisfait pas aux normes minimales, il y a une panoplie de façons de remédier à la situation. La plus extrême est le congédiement, une mesure qui est particulièrement dure lorsque la profession est la principale source de rémunération de l'officiel. Les rétrogradations ou la non-assignation des officiels aux meilleurs rencontres représentent une autre façon de réprimander des officiels qui ne se conforment pas aux normes minimales.

(4) Récompenses

Les récompenses accordées aux officiels sont intimement liées à l'un des enjeux les plus courants auxquels sont confrontées les organisations sportives de nos jours, soit le problème de maintien des effectifs et de recrutement.

Une bonne partie de ce problème peut être résolue à condition de témoigner ou de démontrer du « respect » aux officiels. Un sondage mené auprès d'officiels nous éclaire sur la question. À la question « Quel est le problème majeur auquel vous êtes confronté comme officiel ? » :

16 % des officiels interrogés ont indiqué que les officiels ne sont pas assez rétribués.

35 % des officiels interrogés ont indiqué que ni l'argent, ni le respect ne leur posaient une difficulté particulière.

49 % des officiels interrogés ont répondu que l'on ne leur témoigne pas suffisamment de respect.

À la question « Croyez-vous en général que les officiels sont suffisamment rétribués ? » :

42 % des officiels interrogés ont répondu oui

58 % des officiels interrogés ont répondu non

Lorsqu'on a demandé aux répondants de classer par ordre d'importance les méthodes suivantes de rétribution, voici quelles ont été les résultats de ce classement :

- Affectations aux séries éliminatoires
- De meilleures affectations
- Une rétribution monétaire supérieure
- Davantage d'affectations
- Des possibilités de formation
- Bourses de stages/camps de formation
- Une reconnaissance au moyen d'un salaire

Quand on a demandé aux officiels de « classer » l'impact d'un plus grand nombre de récompenses ou de meilleures récompenses sur les programmes de recrutement des officiels et de maintien des effectifs, voici quelles ont été leurs réponses :

- 3% Inutile
- 14% À peine utile
- 31% Très utile
- 52% Quelque peu utile

Voici des moyens de récompenser les officiels suggérés par les participants à la conférence (sans respecter un ordre précis) :

- Prix pour états de service
- Médaille de tournoi pour les officiels ainsi que pour l'équipe gagnante
- Nomination de l'officiel de l'année
- Banquet en l'honneur des officiels
- Temple de la renommée
- Officiel, recrue de l'année
- Officiel le plus amélioré de l'année
- Camps et stages de formation
- Reconnaissance des officiels
- Mentorat assuré par les officiels senior/d'expérience
- Cartes de remerciement
- Affectations aux séries éliminatoires
- Admission gratuite à des compétitions sportives
- Bons-cadeaux/billets d'admission/rétributions en espèces aux mentors
- Exemption à vie des cotisations après 25 ans de service

La clé des récompenses :

- (1) S'assurer que la récompense convient à la personne.
- (2) Offrir une récompense conforme à la réussite.
- (3) Offrir la récompense en temps opportun et de façon personnelle.

(5) Rôle des médias

En raison de la forte pression exercée par les médias, la Chambre des représentants de la Louisiane a adopté une loi afin de veiller à ce que les officiels s'acquittent mieux de leur travail. Le but de cette loi est d'assurer l'application ou de renforcer l'application des règles en vigueur... d'assurer la formation des officiels... d'assurer le perfectionnement des officiels... de corriger les erreurs en temps opportun... de sorte à restaurer la confiance du public envers les officiels.

La question fondamentale qui se pose : Les officiels devraient-ils être assujettis à une obligation de rendre des comptes égale à celle imposée aux entraîneurs et aux joueurs ? Les officiels devraient-ils être tenus d'expliquer ce qu'ils entendent ou disent, de même que la raison de leurs interventions ?

Si les officiels étaient assujettis à de telles normes de responsabilité, ils auraient sans doute besoin d'une certaine formation pour leur apprendre à traiter avec les médias. Une autre possibilité consisterait à offrir des stages aux gens des médias pour les amener à mieux comprendre le rôle des officiels. Les officiels doivent apprendre à faire la différence entre ce qui est rapporté officiellement et ce qui est dit officieusement. Les officiels doivent être convaincus que les médias prennent davantage en compte les officiels dans leurs rapports et leur objectivité.

Un plus grand rapprochement entre les médias et les officiels est indispensable à l'avenir. Si les officiels doivent être formés pour apprendre à mieux contrôler l'issue des entrevues, les gens des médias ont besoin d'être formés sur les règlements, leur mode d'application par les officiels et les points sur lesquels portent l'attention les officiels durant le déroulement d'une compétition sportive.

(6) Imposition de mesures disciplinaires aux officiels

Les officiels commettent des erreurs. Il arrive que les officiels agissent de façon inadéquate lorsqu'ils ne sont pas en fonction. Il arrive que des officiels soient accusés de fautes.

Dans le but de préserver l'intégrité du jeu, de toute forme de jeu, les officiels doivent être tenus de respecter un code de conduite, sur le terrain de jeu et en dehors du terrain de jeu. Les normes de comportement doivent leur être communiquées clairement. Les officiels doivent se poser continuellement la question suivante : Est-ce que mes actions, sur le terrain et en dehors du terrain, nuisent au jeu ou à l'image du jeu?

Dans le sondage mené auprès des officiels, les deux questions suivantes se rapportant à la discipline ont été posées :

Les officiels devraient-ils faire l'objet de pénalités formelles en cas d'erreurs de jugement au jeu?

- 4 % des officiels interrogés ont répondu oui
- 28% des officiels interrogés ont répondu peut-être
- 68% des officiels interrogés ont répondu non

Les officiels devraient-ils faire l'objet de pénalités formelles en cas d'erreurs d'application d'un règlement?

28% des officiels interrogés ont répondu oui

34% des officiels interrogés ont répondu non

38% des officiels interrogés ont répondu peut-être

En bout de compte, lorsque des erreurs de « jugement » sont occasionnées par l'incapacité de voir le déroulement du jeu, elles sont moins graves que lorsque des officiels voient le jeu mais prennent des décisions erronées. L'objectif numéro un de tout officiel est de prendre la décision qui s'impose !

En général, les associations locales sont celles à qui il incombe de traiter des mesures disciplinaires. Dans ce contexte, l'établissement d'un code de conduite clairement communiqué aux officiels revêt la plus haute importance.

Au même titre que les récompenses, les punitions doivent être proportionnelles à la situation ou à la faute ! Il devrait y avoir une certaine forme de gradation dans la mesure disciplinaire appliquée. S'il s'agit d'une première erreur, une certaine mesure disciplinaire devrait s'appliquer; une erreur subséquente nécessiterait une pénalité plus importante, etc. Enfin, il faut éviter de passer par les médias pour résoudre des problèmes !

Les officiels doivent avoir la possibilité de se perfectionner afin d'apprendre à bien exercer leur rôle. Il est important de leur offrir ces possibilités chaque fois que cela est nécessaire.

Conclusion

Ce document résume les principales questions traitées à l'occasion de la conférence de la NASO. En guise de conclusion seront abordés les enjeux soulevés au cours des débats, plus particulièrement sous l'angle de leur impact sur un sport fondé sur l'éthique.

Les officiels au Canada doivent être chapeautés par un organisme cadre en mesure d'aider leurs associations sportives respectives et les autres chefs de file et bailleurs de fonds des sports au Canada. Voici les trois principaux enjeux que j'ai retenus à l'issue de cette conférence :

- Les officiels du Canada doivent se doter d'un code de conduite clairement énoncé.
- Il devrait y avoir une chartre ou une convention énonçant le traitement que la société doit réserver aux officiels.
- La formation et le perfectionnement des officiels auraient besoin d'être organisés au niveau national et une attention spéciale devrait être portée aux problèmes de code de conduite.

La NASO et l'Education Development Alliance, un organisme qui vient de voir le jour, ont beaucoup accompli au cours des 23 dernières années envers les officiels du sport. L'organisme Officiels sportifs du Canada est appelé à assurer au Canada un soutien similaire dans l'élaboration d'un programme exhaustif à l'intention des officiels du Canada.

Sous réserve de certaines modifications, le code de conduite en vigueur aux États-Unis pourrait être adapté à notre programme des officiels au Canada. Il s'agit de l'une des activités stratégiques que les Officiels sportifs du Canada ont intégrée dans le plan stratégique soumis à Sports Canada, en mars dernier.

Il y aurait lieu pour le Canada d'élaborer également une convention avec la collectivité sportive et la population au sens large. Le code de conduite et la convention auront une incidence profonde sur un sport fondé sur l'éthique.

La réunion de ces trois composantes soit l'établissement d'un organisme cadre (ce dernier a été mis sur pied au Canada sans bénéficier, à ce jour, d'un soutien financier gouvernemental ou privé), l'élaboration d'un code de conduite, et l'élaboration d'une convention avec les officiels des sports sera difficile. Le plan d'élaboration d'un code de conduite et d'une convention de portée nationale (en partenariat avec les médias) devra s'attacher à la formation générale des officiels. La formation technique, quant à elle, relève de chaque sport particulier.

La combinaison de ces éléments rehaussera le professionnalisme de l'arbitrage dans le sport ce qui aura pour effet d'améliorer la conduite basée sur l'éthique dans les compétitions sportives.

La plupart des organismes sportifs lorsqu'ils abordent la question du développement de leur sport, soulignent les principales exigences à l'adresse des entraîneurs, des parents et des administrateurs. Ils oublient très souvent les officiels, et pourtant les officiels sont les principaux gardiens des sports. Il incombe aux officiels de veiller à une compétition équitable où tous les athlètes pourront s'exécuter à leur meilleur.

Lorsque les officiels se sentent valorisés (compensation psychologique), ils ont un intérêt renouvelé à veiller à la justice, à faire preuve d'honnêteté et de professionnalisme, et à se préparer mentalement et physiquement en vue de la compétition. Cette question doit être réglée. Un code national, une convention, et un solide plan de formation à l'intention des officiels contribueront largement à sa résolution. Les officiels font partie intégrante du système de développement des sports au Canada.

Annexe A – Aperçus de séances

« **Brave New World** »

Quelle est la plus importante transformation qu'a connue le rôle des officiels? Les moindres gestes des officiels font maintenant l'objet d'un examen minutieux. De nos jours, toutes les parties sont enregistrées et ces enregistrements visionnés par quelqu'un.

« **The Buck Stops Here: Principles of Accountability** »

Cette séance s'est attachée à un examen minutieux du concept de la responsabilité, des principes clés de la responsabilité et de leur incidence dans la vie des officiels.

« **Code of Conduct: What Now?** »

La NASO et l'Officiating Development Alliance ont élaboré un code de conduite en mesure d'aider les officiels et leur organisme à maintenir des normes supérieures. Quelles sont les difficultés concrètes dans la mise en œuvre d'un code de conduite?

« **It's a Two-Way Street** »

On rappelle souvent aux officiels leurs responsabilités envers le jeu et les joueurs. Cependant, quelles responsabilités a le jeu envers les officiels? Les organismes et les personnes qui assignent et évaluent des officiels ou exigent leur intervention, devraient s'engager en retour à des responsabilités précises envers les officiels.

« **Game Accountability** »

Veiller à ce que les parties soient disputées suivant les règles, mettre l'accent sur l'équité et la sécurité, et le faire de telle sorte à rehausser le statut des officiels dans le sport – En quoi les officiels sont-ils tenus responsables du respect de cette norme sur le terrain?

« **Great Ways to Reward Sports Officials** »

Concevoir une liste de récompenses qui tient compte des réalisations à chaque niveau d'une association et dépasse la simple assignation à une partie de championnat.

« **Let's Take Another Look** »

Cette séance sur le rôle déterminant des médias dans la perception que l'on a des officiels présente des reprises instantanées des principaux mécanismes derrière l'examen minutieux auquel les médias soumettent les officiels.

« **Keep up with the Pace of the Game** »

Méthode de mesure des variables dans la prestation des officiels pouvant servir à l'évaluation, la formation et l'examen des officiels.

« **Vision in Action** »

Mise en œuvre des nombreux programmes de la NASO en vue de recruter de nouveaux officiels et de veiller au maintien de leurs effectifs, de rehausser l'image de leur association par l'entremise de programmes de relations avec le public et, en général, de mettre les associations sur la voie du succès.

« **24/7/365** »

La vie privée d'un officiel devrait-elle avoir une incidence sur le statut des assignations réservées à cet officiel dans la mesure où cela n'influe pas de façon perceptible sur la prestation de l'officiel? Qui tranche cette question et quels sont les principes appliqués?

« Disciplining Officials – a Guide »

Savoir déterminer quand il y a lieu d'imposer une mesure disciplinaire à un officiel. Quelles sont les normes en vigueur à ce chapitre ? Que dire de la procédure de recours – qui est le juge ?

« A Better Way »

Comment une association ou une ligue devraient-elles aborder les répercussions d'une erreur d'un officiel ?

« What Officials Want »

Une convention avec les officiels des sports ?

« Your Legal Rights and Responsibilities »

Les officiels des sports sont-ils à l'emploi ou non de ceux pour qui ils arbitrent des parties ?

« In Full View »

Comment les officiels peuvent-ils s'épanouir et survivre dans une société constamment scrutée à la loupe ?

Annexe B – Code de conduite des officiels des sports

1. **Il incombe aux officiels** de faire preuve d'un sens poussé de leurs responsabilités et de cultiver la confiance du public envers les sports.
2. **Les officiels doivent être** exempts de toute obligation envers d'autres parties hormis l'obligation de veiller à arbitrer de façon équitable et impartiale les compétitions sportives.
3. **Les officiels doivent être garants** du credo de base de l'arbitrage, incluant l'historique, et faire preuve d'intégrité, de neutralité, de respect, de sensibilité, de professionnalisme, de discrétion et de tact.
4. **Les officiels doivent** maîtriser les règles du jeu et les mécanismes nécessaires à leur application et exercer leur autorité de façon impartiale, ferme et contrôlée.
5. **Les officiels doivent** faire honneur à la profession et en être dignes dans toutes leurs interactions avec les étudiants-sportifs, les entraîneurs, les administrateurs d'écoles, les collègues et le public.
6. **Les officiels doivent** démontrer des aptitudes supérieures à la communication verbale et non verbale et les mettre à exécution.
7. **Les officiels doivent** reconnaître que la moindre action pouvant mener à un conflit d'intérêts réel ou perçu comme étant réel doit être évitée. Les officiels doivent refuser les cadeaux, les faveurs, les traitements spéciaux, les privilèges, un emploi ou une relation personnelle avec une école ou une équipe qui peuvent compromettre la perception d'impartialité que l'on a de l'officiel.
8. **Les officiels doivent** se préparer sur le plan mental et physique, porter une tenue vestimentaire propre et appropriée et se comporter de manière conforme aux normes supérieures en vigueur dans la profession.
9. **Les officiels doivent s'abstenir** d'être liés à des mesures visant à limiter ou à restreindre injustement l'accès au rôle d'officiel, aux assignations d'officiel ou à l'adhésion à une association, y compris la sélection à des postes de leadership reposant sur des questions monétaires, de race, de croyance, de confession, de couleur, d'âge, de sexe, de déficience physique, de pays ou d'origine nationale.
10. **Les officiels doivent** être ponctuels et professionnels dans l'exécution de leurs obligations contractuelles.
11. **Les officiels doivent** travailler les uns avec les autres et leurs organismes directeurs de façon constructive et coopérative.
12. **Les officiels doivent** résister à toute tentation ou pression extérieure les incitant à se servir de leur position d'officiel pour en retirer des gains personnels.
13. **Les officiels doivent** s'abstenir de participer à toute forme de jeu illégal dans le cadre d'une compétition sportive, s'abstenir de parier à toute compétition sportive dans laquelle ils sont impliqués directement ou indirectement et s'abstenir de parier à des compétitions impliquant des sports dans les écoles secondaires.
14. **Les officiels doivent** s'abstenir de faire de fausses déclarations ou des déclarations trompeuses en ce qui a trait à leurs qualifications, leur classement, leurs références, leur expérience, leur formation ou leur compétence.
15. **Les officiels doivent** assumer la responsabilité de toutes leurs actions.

Annexe C – Une convention avec les officiels des sports

Le rôle d'officiel de sport est une profession honorable qui exige de ceux qui la pratiquent un sens moral élevé et de l'intégrité. Les officiels doivent avoir un esprit impartial et faire preuve de courage. Ils sont tenus de respecter et d'adhérer au code de conduite des officiels élaboré par l'Officiating Development Alliance en janvier 2002.

Le rôle d'officiel n'est pas pour tout le monde. Les officiels des sports ont une grande responsabilité car il leur revient de cultiver la confiance du public envers les sports. Les officiels sont indispensables pour veiller au déroulement dans les règles des compétitions sportives. Les officiels font en sorte que les parties se déroulent conformément au franc jeu et conformément aux règles et à l'esprit des règles et de façon sécuritaire. Le rôle d'officiel exige une grande préparation, une formation continue et d'y consacrer du temps. Les officiels font l'objet de nombreuses attentes.

C'est pourquoi les organismes et les personnes qui assignent et évaluent les officiels ou nécessitent les services d'officiels sont priés de veiller et de se conformer aux principes suivants :

1. Que les assignations à des parties et à des promotions de carrière soient assurées sans égard à l'âge, au sexe, à la race, à l'origine nationale, à la confession et à d'autres facteurs n'ayant aucun lien avec la capacité d'un officiel d'exécuter correctement ses fonctions.
2. Que des mesures de sécurité soient mises en place afin de protéger les officiels des sports de toute forme de harcèlement physique, de harcèlement verbal déplacé, de perte ou de dommage à ses biens personnels entre le moment où les officiels se présentent à l'endroit où se déroule une partie et leur départ.
3. Que des mesures soient prises afin de limiter la responsabilité légale des officiels des sports suite à des décisions raisonnables et courantes qu'ils sont appelés à prendre dans le cadre de leurs fonctions.
4. Que les obligations auxquelles sont tenus les officiels leur soient clairement communiqués, de préférence par écrit, avant que ces obligations doivent être exécutées.
5. Que les officiels des sports qui font l'objet d'une enquête en raison d'allégations de manquement à leurs responsabilités aient droit à un traitement juste et à la possibilité de se défendre contre les accusations par l'entremise d'une procure de recours établie avant de faire l'objet de mesures disciplinaires.